

N/REF : 29/07/2025 16H15 C:000039 I:00266
V/REF : AC/C25061
V/Email reçu le Mardi 29/07/2025 a 16H15

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. SBE
IMMEUBLE : SAR. BERNHARDT -SBE
1, SQUARE SARAH BERNHARDT
.
35000 RENNES

Rennes, le 24 Septembre 2025

Référence Marché: 024071-ELT-001

LOCALISATION : SQUARE 1 BERNHARDT - LOGEMENT VACANT SUR PASS CHANTIER AU 01/09
LOGEMENT N° 003024, PORTE N°168, 16° ÉTAGE, TYPE 2

--
POSTE SÉCURITÉ 06 18 08 50 43 A PRÉVENIR EN ARRIVANT
A PRÉVENIR SI NÉCESSITÉ DE PERMIS FEU

MOTIF : TRAVAUX MISE EN SÉCURITÉ NÉCESSAIRE A L'OBTENTION DU CONSUEL
Donneur d'ordre : M. C YAUCAT-GUENDI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 12/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
MISE HORS TENSION ÉLECTRIQUE
REFIXATION PRISE DE LA CHAMBRE
MISE SOUS TENSION
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LGESTION Email envoyé le 01/09/25 a 15H43 M. C YAUCAT-GUENDI

0109 : BONJOUR, NOTRE TECHNICIEN DEVAIT SE RENDRE DEMAIN SUR
INTERVENTION, SEULEMENT, IL EST EN ARRET MALADIE ET LE LOGEMENT EST NOTÉ
VACANT JUSQU'AU 01/09. POUVEZ-VOUS SVP NOUS TRANSMETTRE LES COORDONNÉES
DES FUTURS LOCATAIRES ? MERCI D'AVANCE. CORDIALEMENT,

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MOE001-H(s) Electricien Hors BPU	1	46,00	46,00
	TOTAL H.T.			46,00
	T.V.A. a 10,00%			4,60
	TOTAL T.T.C.En EURO			50,60

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.